



## Fiche de Données de Sécurité d'après (CE) N° 1907/2006 - ISO 11014-1

No. FDS: 22365 V001.8

Révision: 16.04.2010

### 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation:

Instanet ruiten met reinigingsalcohol

Utilisation de la substance/préparation:

Nettoyants - nettoyant vitre + multi-surface vitre

Identification de la société/entreprise:

Henkel Belgium N.V.

16, Avenue du Port/Havenlaan 16  
B-1080 Bruxelles/Brussel  
Tel.: ++32 (0)2-4212711

Responsable pour la fiche de données de sécurité:

uw-msds.benelux@be.henkel.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

N° de téléphone d'urgence en Belgique: ++32 70 222 076  
(7j/7j - 24h/24h)

Centre Antipoisons en Belgique, Tel: +32 (0)70 245245

### 2. Identification des dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 3. Composition / informations sur les composants

Déclaration des composants:

%	Composant	Symbole	Phrases R	No. EINECS N° CAS
>= 1,0 - < 5,0	Alcool éthylique	F	R11	200-578-6 64-17-5
>= 1,0 - < 5,0	1-Butoxy 2-propanol	Xi	R36/38	225-878-4 5131-66-8

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R , voir chapitre 16 'autres informations'.

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

#### Étiquetage du contenu:

< 5 %  
Autres ingrédients

agents de surface anioniques
Parfums

## **4. Mesures de premiers secours**

<b>Informations générales:</b>	En cas de malaise consulter un médecin.
<b>Après inhalation:</b>	Non concerné.
<b>Après contact avec la peau:</b>	Rincer à l'eau. Eloigner les vêtements contaminés.
<b>Après contact avec les yeux:</b>	Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.
<b>Après ingestion:</b>	Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

## **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

<b>Moyens d'extinction appropriés:</b>	Les moyens usuels d'extinction ne sont pas tous appropriés.
<b>Tout moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:</b>	Mousse.
<b>Tout danger particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits:</b>	aucune indication
<b>Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:</b>	aucune indication
<b>Indications additionnelles:</b>	Pas de mesures spéciales nécessaires.

## **6. Mesures en cas de dispersion accidentelle**

<b>Mesures de protection individuelle:</b>	Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.  Eviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
<b>Mesures de protection de l'environnement:</b>	Ne pas laisser parvenir dans les eaux superficielles/la nappe souterraine.
<b>Les méthodes de nettoyage:</b>	Enlèvement mécanique. Laver le reste à grande eau.
<b>Conseil supplémentaire:</b>	aucune indication

## **7. Manipulation et stockage**

### **Manipulation:**

Les précautions à prendre pour garantir la sécurité de la manipulation:	aucune indication
Prévention des incendies et explosions:	En cas d'utilisation conforme à la destination, pas besoin de mesures particulières.

### **Stockage:**

Conditions de stockage à respecter:	Conserver au sec entre + 5 et + 40°C
Stockage avec d'autres substances:	Respecter la réglementation de stockage commun.
Conditions pour l'entreposage sûr:	Stockage selon classe de risque pour les eaux et classe de stockage (voir chapitre réglementations nationales)

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### Valeurs limites d'exposition:

Valable pour  
Base

Belgique, D-activité détergents  
Liste des valeurs limites d'exposition à des agents chimiques

Identité de la substance		Valeur limite		Type	Catégorie de limitation de crête	Remarques
Désignation	No. EINECS N° CAS	ml/m <sup>3</sup> (ppm)	mg/m <sup>3</sup>			
ethanol (alcool éthylique)	200-578-6 64-17-5					Enregistré.
ethanol (alcool éthylique)	200-578-6 64-17-5	1.000	1.907	TWA3: Valeur moyenne déterminée par le temps.		

### Contrôle de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle:

Protection respiratoire: Pas nécessaire.

Protection des mains: pour le contact avec le produit des gants de protection de la catégorie de protection des produits chimiques III du spécial nitril sontt conseillés (épaisseur > 0,1mm, durée à la résistance >480 min. Classe 6) sont recommandés conformément à la norme EN 374. En cas de contact prolongé ou répété , tenir compte que le temps de pénétration peut-être considérablement plus court quannoncé dans la norme EN374. Toujours vérifier la convenance de gants de protection et du lieu de travail déterminé (stress mécanique et thermique, effets antistatiques, #) Les gants doivent être remplacés après chaque usage ou dès les premiers signes de faiblesse. Il est recommandé de remplacer périodiquement les gants de protection à usage unique (jetables) et dinstaurer un plan de protection manuelle en collaboration avec un fabricant de gants et les fournisseur selon les conditions de travail locales.

Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps: Vêtements de protection contre produits chimiques.  
Respecter les instructions du fabricant.

## **9. Propriétés physico-chimiques**

### **Informations générales:**

Etat de livraison:	liquide
Etat/qualité:	faiblement visqueux, clair
Couleur(s):	Bleu
Odeur(s):	assimilable à de l'alcool
L'état physique:	Liquide

### **Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:**

Point d'éclair	54 °C Le produit n'entretient aucunement la combustion.
pH: (20 °C; Conc.: 100 % produit)	10,4 - 11,0
Densité (20 °C)	0,9857 - 0,9957 g/cm <sup>3</sup>

## **10. Stabilité et réactivité**

Conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.
Matières à éviter:	Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

## **11. Informations toxicologiques**

<b>Informations générales:</b>	Il n'y a pas de données sur des expériences sur les animaux. Ce produit est une préparation selon la réglementation sur les produits chimiques. L'évaluation suivante a été réalisée sur la base des données toxicologiques et des pourcentages pondéraux de chacun des constituants. Eu égard aux données en notre possession et en raison de l'appréciation toxicologique, ce produit ne doit pas être classifié dans les produits nocifs.
<b>Toxicité orale aiguë:</b>	En considération des données de toxicité aiguë et des parts des composants, le produit doit être classifié comme non toxique ou nocif après absorption.
<b>Irritation de la peau:</b>	Irritation cutanée primaire: pas irritant
<b>Irritation des yeux:</b>	Irritation des yeux primaire: légèrement irritant, pas d'obligation de marquage

## **12. Informations écologiques**

<b>Informations générales:</b>	Ce produit n'occasionne pas de dommage pour l'environnement dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Toxicité aiguë de poisson:</b> Evaluation:	Une évaluation de la toxicité sur les bactéries et /ou poisson est disponible sur demande.
<b>Biodégradabilité primaire:</b> Evaluation:	Les tensio-actifs contenus dans le produit sont biodégradables en moyenne au minimum à 90 % selon les exigences des directives UE en matière de détergents 82/242 (tensio-actifs non ioniques) et 82/243 (tensio-actifs anioniques).
<b>Biodégradabilité finale (screening test):</b> Evaluation:	Les agents de surfaces contenus dans ce produit sont conformes aux critères de biodégradabilité définis dans le Règlement Détergent EC/648/2004.

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

<b>L'élimination de la substance ou de la préparation:</b>	aucune indication
<b>Evacuation d'emballage non nettoyé:</b>	Ne donner que des emballages entièrement vidés et sans reste à la collecte de matières de recyclage!

## **14. Informations relatives au transport**

<b>Informations générales:</b>	Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADNR, IMDG, IATA-DGR
--------------------------------	---

## **15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

<b>Phrases R</b>	Pas de marquage dangereux pour l'environnement Pas de marquage dangereux toxicologique
<b>Phrases S:</b>	S2 Conserver hors de la portée des enfants.

## **16. Autres informations**

Teneur intégrale des phrases R mentionnées sous leur forme abrégée dans la fiche de données de sécurité jointe. Le marquage du produit figure au chapitre 15.

R11 Facilement inflammable.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

